



HAL
open science

Les français et la justice fiscale

Michel Forse, Maxime Parodi

► **To cite this version:**

Michel Forse, Maxime Parodi. Les français et la justice fiscale. Revue de l'OFCE, 2015, 137 (137), pp.97 - 132. 10.3917/reof.137.0097 . hal-03459940

HAL Id: hal-03459940

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03459940>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES FRANÇAIS ET LA JUSTICE FISCALE

Michel Forsé

CNRS et OFCE, Sciences Po

Maxime Parodi

OFCE, Sciences Po

Cet article analyse les résultats d'un sondage d'opinions sur la fiscalité réalisé en France par la SOFRES en 2013. On y observe tout d'abord que les Français s'accordent à penser que les impôts et les taxes sont trop élevés en France en général ou en ce qui concerne ceux qu'ils payent eux-mêmes. Cette critique ne remet cependant pas radicalement en cause le consentement à l'impôt. Simple-ment, les plus démunis ont le sentiment d'être délaissés et de ne pas recevoir suffisamment en regard de ce qu'ils payent. Pour réduire les inégalités, la progressivité de l'impôt est considérée par une large majorité de Français comme un outil privilégié. Ce principe est partagé, même si c'est pour des raisons différentes, par les différentes catégories sociales ou opinions politiques. La critique de la fiscalité actuelle, l'injustice qui semble la caractériser, n'est pas faite au nom de la défense d'un intérêt personnel. C'est plutôt le fait que, d'une manière ou d'une autre, par des fraudes diverses, de trop nombreuses personnes échappent à l'impôt qui mine l'accord sur les principes fiscaux.

Mots clés : justice sociale, inégalités économiques, fiscalité, ménages, opinions, justice fiscale.

Les Français estiment que leur société se caractérise par de fortes inégalités, notamment en termes de revenus (Forsé et Parodi, 2011). Ils l'affirment même davantage que les citoyens de la plupart des autres pays du monde (Forsé, 2013). Et ils en tirent les conséquences. Ils souhaiteraient voir ces inégalités se réduire pour aller vers davantage de justice sociale. Pour ce faire, la méthode privilégiée dans les sociétés modernes et démocratiques est celle de la redistribution par la fiscalité.

Dès lors, la question se pose de savoir comment les Français jugent cette fiscalité. Son poids est-il trop important et entame-t-il

le consentement à l'impôt ? Quelles catégories de citoyens jugent plus sévèrement le poids du fisc ? Au-delà, puisque la progressivité de l'impôt est l'outil privilégié de la redistribution, comment cette progressivité est-elle appréciée ? Est-elle un principe partagé ? Souhaite-t-on autant de progressivité que ce que le Trésor public applique aujourd'hui ? Et au bout du compte, si la fiscalité n'apparaît pas suffisamment juste, pour quelles raisons ?

Ce sont ces questions que l'enquête « Dynegal »¹, que nous allons analyser ici, permet de traiter. Cette enquête a été réalisée par entretiens en face à face en 2013 par la SOFRES sur un échantillon représentatif par quota de 4 000 adultes résidant en France métropolitaine. À un tronc commun de questions sociodémographiques ou d'opinions générales sur les inégalités et la justice sociale, ont été ajoutés quatre modules spécifiques dont l'un avait trait aux opinions sur la fiscalité, qui est celui sur lequel notre étude va porter. Ce module, comme chacun des trois autres, a été adressé à un échantillon représentatif de 1 000 adultes résidant en France métropolitaine. Outre des questions d'opinions « classiques » sur la fiscalité et ses différentes formes, il comporte aussi des scénarios d'imposition de ménages-types qui permettent de mesurer plus précisément les souhaits des Français en ce qui concerne l'impôt sur le revenu : son niveau, sa progressivité et la politique de quotient familial. Mais avant d'aborder ces scénarios, commençons par examiner les opinions sur le poids de la fiscalité.

1. Une fiscalité trop lourde

« La France est un pays où l'on paye trop de charges et d'impôts » : voilà une antienne que l'on entend un peu partout et sur laquelle la plupart des Français tombent d'accord. Dans l'enquête « Dynegal », 48 % se disent ainsi tout à fait d'accord, et 36 % plutôt d'accord (*cf.* Annexe, tableau A1). Et, s'agissant de leur propre cas (*cf.* Annexe, tableau A2), ils sont également convaincus que les impôts et les taxes qu'ils payent sont beaucoup trop élevés (34 %) ou, du moins, un peu trop élevés (40 %).

1. Le programme de recherche Dynegal (acronyme pour « Dynamique des Inégalités ») est financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Pour de plus amples détails, voir le site www.dynegal.org.

Bien entendu, ces deux opinions ne sont pas sans lien. Statistiquement, leur corrélation s'élève à 0,61. Ce lien entre les deux questions est d'ailleurs plus une implication qu'une corrélation : ceux qui sont convaincus de payer personnellement trop d'impôts peuvent difficilement croire que l'on ne paye pas trop de charges et d'impôts en France. C'est une simple question de logique et c'est pourquoi seulement 4 % d'individus déclarent payer personnellement trop d'impôts sans en déduire que les impôts et charges sont trop élevés en France.

Comme on peut le constater au tableau 1, le sentiment que les impôts et les charges sont trop élevés en France est assez bien partagé. Il y a bien quelques différences d'opinion entre les catégories de population, mais jamais au point de renverser le sentiment général. Les jeunes de 18-24 ans ont ainsi un peu moins cette impression que les personnes ayant une cinquantaine d'années (75 % contre 91 %), mais il s'agit tout de même du sentiment majoritaire. Les cadres supérieurs sont moins sévères que les professions intermédiaires, elle-même moins sévères que les ouvriers et les employés. De même, les habitants de l'agglomération parisienne le sont moins que les habitants des villes de moins de 100 000 habitants et des communes rurales. Les personnes plutôt de gauche apparaissent moins critiques à l'égard de la fiscalité que les personnes plutôt à droite.

On observe aussi que les plus diplômés pensent un peu moins que les autres que les impôts sont trop forts. Bien entendu, comme le niveau de diplôme est lié à l'âge, l'effet du diplôme pourrait s'expliquer par l'âge. Et, d'ailleurs, la plus grande réticence à l'impôt des plus âgés pourrait être liée au fait qu'ils ont vu le niveau des prélèvements obligatoires croître fortement au cours de leur vie. Toutefois, une simple régression statistique pour expliquer l'opinion sur l'impôt à partir de l'âge et du diplôme suggère au contraire que l'effet du diplôme est beaucoup plus prononcé que l'effet d'âge.

Enfin, alors qu'une perspective utilitariste suggérerait plutôt que les pauvres sont favorables à l'impôt tandis que les riches y sont défavorables, on observe plutôt l'inverse. Le revenu personnel de l'enquêté n'influence apparemment pas l'opinion sur le niveau des impôts et charges en France (le lien observé est trop ténu pour être notable et statistiquement significatif). Le revenu du ménage

exerce pour sa part une petite influence, mais ce sont les faibles revenus qui pensent que les impôts sont trop importants, et non les hauts revenus. Le niveau de vie (= revenu du ménage par unité de consommation) exerce une influence similaire, de même amplitude (évaluée à partir du gamma, qui est une mesure d'association entre deux variables ordinales) et de même sens. Il est possible également d'évaluer l'impôt sur le revenu payé par l'enquêté (sans tenir compte des niches fiscales) et l'on constate que son pouvoir explicatif est similaire à celui du niveau de vie (ce qui est logique tant l'IR et le niveau de vie sont liés). Le lien le plus net est en fait celui entre le sentiment d'aisance budgétaire et le niveau des impôts : les personnes qui déclarent connaître fréquemment des fins de mois difficile sur le plan budgétaire jugent plus que les autres que les impôts et les charges sont trop élevés en France.

Du fait de la forte corrélation évoquée précédemment, le tableau 2, qui présente des tris croisés sur le sentiment de payer personnellement trop d'impôts et de taxes, suit à peu près la même logique que le tableau 1. Les jeunes ont moins l'impression que les cinquantenaires et les soixantenaires de payer eux-mêmes trop d'impôts et de taxes ; de même, les cadres supérieurs ont moins ce sentiment que les professions intermédiaires, qui l'ont eux-mêmes moins que les employés ou les ouvriers ; les habitants de l'agglomération parisienne l'ont moins que les habitants des villes moyennes (20 000 à 100 000 habitants) et des communes rurales ; les personnes plutôt à gauche, moins que celles plutôt à droite. Et également, les plus diplômés, moins que les autres.

L'effet du revenu est, comme précédemment, assez peu marqué. Ni le revenu personnel, ni le revenu du ménage, ni le niveau de vie n'exerce d'effet notable sur le sentiment de payer soi-même trop d'impôts et de taxes. Le fait de connaître fréquemment des fins de mois difficiles sur le plan financier (*cf.* Annexe, tableau A3) exerce en revanche une influence assez similaire sur le sentiment de payer personnellement trop d'impôt et le sentiment que l'on paye trop d'impôt en France. Comme précédemment, ce sont les personnes qui ont le plus de difficultés budgétaires qui se plaignent le plus de payer trop d'impôts et de taxes.

Tableau 1. « Certaines personnes disent que la France est un pays où l'on paye trop de charges et trop d'impôts
Êtes-vous : (1) tout à fait d'accord (2) plutôt d'accord (3) plutôt pas d'accord (4) pas du tout d'accord ? »

En %

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Sous-total d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sous-total pas d'accord
Ensemble	48	36	84	14	2	16
Homme	46	38	84	13	3	16
Femme	50	34	84	14	2	16
18-24 ans	32	44	75	23	2	25
25-29 ans	37	41	78	21	1	22
30-49 ans	47	38	85	14	2	15
50-59 ans	61	30	91	6	3	9
60-69 ans	50	36	85	11	3	15
70 ans et plus	48	34	82	14	4	18
Ouvriers / Employés	56	33	89	11	0	11
Professions intermédiaires	38	44	82	15	4	18
Cadres supérieurs	29	42	72	25	3	28
Rural	51	37	88	9	2	12
2 000 à 20 000 habitants	60	30	90	9	1	10
20 000 à 100 000 habitants	41	46	87	11	2	13
Plus de 100 000 habitants	47	34	81	16	3	19
Agglomération parisienne	36	38	74	23	3	26
25 % les plus pauvres (niveau de vie)	55	31	86	13	1	14
Q2	53	29	82	16	2	18
Q3	42	43	85	12	3	15
25 % les plus riches	43	38	81	15	4	19
Fin de mois difficile : très souvent	70	21	91	9	0	9
Fin de mois difficile : souvent	48	36	84	14	2	16
Fin de mois difficile : rarement	40	44	84	14	2	16
Fin de mois difficile : jamais	43	37	80	16	5	20
Gauche (1-4)	38	37	75	20	4	25
Centre (5)	52	43	95	4	1	5
Droite (6-10)	64	30	94	6	0	6

Source : Dynegal, Sofres, 2013.

Tableau 2. « Vous, personnellement, trouvez-vous que les impôts et taxes que vous payez sont

(1) beaucoup trop élevés ; (2) un peu trop élevés ; (3) Comme il faut ; (4) pas assez élevés ? »

En %

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Sous-total d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sous-total pas d'accord
Ensemble	33	40	73	26	1	27
Homme	31	40	71	28	1	29
Femme	36	39	75	25	0	25
18-24 ans	17	46	63	38	0	38
25-29 ans	29	43	72	28	0	28
30-49 ans	32	39	71	28	1	29
50-59 ans	48	29	77	23	1	23
60-69 ans	38	41	79	21	0	21
70 ans et plus	27	46	73	26	1	27
Ouvriers / Employés	38	39	77	22	0	23
Professions intermédiaires	26	47	73	27	0	27
Cadres supérieurs	25	40	64	35	1	36
Rural	39	41	80	20	0	20
2 000 à 20 000 habitants	45	30	74	26	0	26
20 000 à 100 000 habitants	27	54	81	18	1	19
Plus de 100 000 habitants	31	40	71	29	1	29
Agglomération parisienne	23	37	60	39	1	40
25 % les plus pauvres (niveau de vie)	41	32	73	26	1	27
Q2	32	40	72	27	1	28
Q3	31	39	70	30	0	30
25 % les plus riches	29	44	73	26	0	27
Fin de mois difficile : très souvent	51	28	78	20	2	22
Fin de mois difficile : souvent	35	40	75	24	0	25
Fin de mois difficile : rarement	31	42	73	27	0	27
Fin de mois difficile : jamais	25	43	68	32	0	32
Gauche (1-4)	25	40	66	33	1	34
Centre (5)	33	44	77	23	0	23
Droite (6-10)	48	38	86	14	0	14

Source : Dynegal, Sofres 2013.

Malgré tout, l'impôt demeure une obligation aux yeux de la plupart des Français : 54 % d'entre eux déclarent que la fraude fiscale n'est jamais acceptable (*cf.* Annexe, tableau A4). Sur une échelle de 1 (jamais acceptable) à 10 (toujours acceptable), la note moyenne de la fraude fiscale est de 2,4. Cette pratique est donc très largement condamnée. Le consentement à l'impôt demeure donc assez fort, même si les Français se plaignent du niveau des impôts. Logiquement, d'ailleurs, on constate une petite corrélation entre la justification de la fraude fiscale et le sentiment que l'impôt est trop fort (en général et personnellement).

Plus largement, on constate une certaine « souplesse » morale à l'égard de l'impôt parmi ceux qui y voient un véritable fardeau. Les enquêtés (*cf.* Annexe, tableau A5) devaient ainsi dire s'ils préféreraient « augmenter l'imposition des plus riches pour qu'ils participent davantage à la solidarité nationale, au risque que certains décident de s'exiler » (64 % retiennent cette proposition) ou s'ils acceptaient de « ne pas augmenter l'imposition des plus riches pour qu'ils restent en France, même si de ce fait ils contribueront moins à la solidarité nationale » (36 % adoptent cette proposition). La fermeté demeure majoritaire, comme précédemment la condamnation de la fraude. Mais il reste qu'en moyenne, ceux qui considèrent qu'il y a trop d'impôt et de charges en France sont relativement plus favorables à une diminution de l'impôt des riches. Il en va de même pour ceux qui considèrent qu'ils payent personnellement trop d'impôts et de taxes. Ceux qui jugent les impôts comme un fardeau accueillent ainsi relativement mieux tous les assouplissements possibles de la fiscalité, même lorsqu'ils n'en sont pas systématiquement les bénéficiaires.

C'est peut-être pourquoi, comme on peut le voir avec l'enquête « Les Français et l'impôt »², 57 % des Français déclarent avoir le sentiment de faire un acte citoyen lorsqu'ils payent leurs impôts. On observe cependant des écarts d'opinion assez importants entre les groupes sociaux : les catégories favorisées déclarent plus que les autres payer leurs impôts par civisme, tout comme les sympathisants du PS plus que les sympathisants de l'UMP (82 % contre

2. Enquête réalisée par IPSOS/CGI auprès de 967 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, interrogées par Internet entre le 7 et le 10 octobre 2013 selon la méthode des quotas.

53 %). Ce sentiment est lié, comme nous le verrons, à une plus grande adhésion des catégories supérieures au contrat social fiscal actuel parce qu'ils sont plutôt satisfaits de leur vie et de ce que la société leur a permis de réaliser. Il est également lié au sentiment des sympathisants du PS que le contrat social fiscal n'est pas trop miné par des profiteurs et des gaspillages.

2. Les différents facteurs du consentement à l'impôt

Le consentement à l'impôt est le résultat de tout un ensemble de considérations et le niveau de l'impôt est loin de tout expliquer (*cf.* Marc Leroy, 2009). On constate par exemple, au niveau international, que le consentement n'est pas plus faible en Suède qu'aux Etats-Unis malgré des taux d'impositions nettement plus élevés. Au-delà du niveau d'imposition, deux dimensions au moins doivent encore être considérées. D'une part, il faut examiner la contrepartie de ces impôts, en termes de services publics, d'accès aux droits et, plus largement, de fonctionnement des institutions et de mise en œuvre des politiques publiques. Cette contrepartie est alors jugée du point de vue du contribuable qui se demande s'il reçoit autant de l'État que ce qu'il donne (= l'impôt comme terme d'un échange économique).

D'autre part, il faut se demander si le système fiscal actuel est le meilleur mode ou encore le mode légitime de financement des institutions et des politiques publiques. En effet, si l'État peut répartir différemment la charge fiscale entre les citoyens, il peut aussi se financer par d'autres moyens que la fiscalité des ménages. La contestation peut ainsi porter sur la répartition de l'impôt entre les citoyens, mais aussi sur le choix de ce mode de financement plutôt qu'un autre. La contrepartie à l'impôt est alors jugée du point de vue du citoyen, qui s'interroge plus largement sur la légitimité des politiques menées avec ses impôts (= l'impôt comme contribution légitime).

Dans le cas présent, plusieurs de ces facteurs peuvent expliquer pourquoi les pauvres se plaignent (un peu) plus de la hauteur de leurs impôts et taxes et pourquoi ils considèrent plus que les autres que le niveau des impôts et des charges est trop important en France. Tout d'abord, étant donné leurs contraintes budgétaires, ils sont plus sensibles que les autres à tout ce qui pourrait amputer

leur budget. Or, même s'ils ne paient pas l'impôt sur le revenu, ils paient les impôts locaux, la CSG, la TVA ou encore la TICPE. Certes, les consommateurs considèrent souvent la TVA comme faisant partie intégrante du coût d'achat, et non comme une taxe, d'où sa réputation d'impôt indolore. Mais, au moment de faire le bilan des impôts et taxes, la TVA n'est pas oubliée pour autant ; il s'agit même d'une des taxes les mieux connues. En outre, il suffit de focaliser l'attention du public sur une taxe, de la rendre « visible » dans les médias, pour exacerber la sensibilité à son égard. C'est le cas actuellement de la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques), mieux connu comme la taxe sur l'essence, qui est un sujet politique sensible dès qu'on évoque un changement de taux (par exemple, pour aligner les prix de l'essence et du diesel). Au bout du compte, il y a bien assez d'impôts et de taxes qui amputent le budget des plus pauvres pour alimenter leur « ras-le-bol » fiscal ou leur sentiment que leurs cotisations sociales sont trop élevées.

Au-delà de l'effet direct de la fiscalité sur leur porte-monnaie, les pauvres pourraient en outre considérer qu'ils n'obtiennent pas assez en échange de leurs impôts, charges et taxes. L'État ne prendrait pas assez soin d'eux ; il les délaisserait. Plus encore, leur plus faible consentement à l'impôt pourrait être lié à une critique plus globale de l'État, jugeant par exemple que le contrat social, dont il a la charge, n'est pas suffisamment rempli.

Il n'y a pas dans l'enquête Dynegal de question permettant d'apprécier l'ensemble des bénéfices que chacun pense retirer des institutions et des politiques publiques. Toutefois, les enquêtés ont été interrogés sur leur sentiment d'habiter dans un quartier ou un village éloigné des services publics : poste, maternité, tribunal, agence pôle-emploi, etc. (cf. Annexe, tableau A6). Ce sentiment d'éloignement est (un peu) corrélé à celui de payer personnellement trop d'impôts et de taxes ($\text{gamma} = 0,1$). Il n'est pas (ou si peu et pas significativement) corrélé au sentiment que le niveau des impôts et charges en France est trop élevé. Bien entendu, ce sont d'abord les pauvres qui habitent dans les zones excentrées et, donc, éloignées des services publics. Toutefois, en contrôlant le niveau de vie ou le fait de connaître des fins de mois difficiles dans une régression (ordinaire), on constate que l'effet du sentiment d'éloignement des services publics se maintient sur le fait de penser

que l'on paye personnellement trop d'impôts. Le consentement à l'impôt est bien lié, au moins pour une petite partie, à l'idée que l'on achète des services publics et, donc, au sentiment « d'en avoir ou non pour son argent ». Pour les pauvres, leur sévérité à l'égard de l'impôt tient aussi (un peu) à l'impression d'être délaissés par les services publics.

L'enquête d'opinion déjà citée sur « Les Français et les impôts » (IPSOS 2013, *cf.* la note 2) confirme que la plupart des Français sont convaincus de donner plus à la collectivité qu'ils ne reçoivent en retour. A la question « d'une manière générale, quand vous penser aux différents impôts et taxes que vous payez (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, TVA...) et à ce dont vous pouvez bénéficier de la part de l'État (école, sécurité sociale, infrastructures, aides pour les enfants, allocations chômage...), avez-vous le sentiment que... (1) vous contribuez plus que vous ne bénéficiez du système, (2) vous bénéficiez plus du système que vous n'y contribuez ou (3) vous bénéficiez du système autant que vous y contribuez ? », 74 % déclarent contribuer plus, 6 % recevoir plus et 20 % contribuer autant qu'ils ne reçoivent. Il est certainement très délicat de répondre à une telle question, mais l'impression générale est sans appel.

Plus encore, les Français estiment que la politique fiscale du gouvernement aggrave les inégalités sociales (54 % le disent) ou, au mieux, qu'elle ne change rien à ces inégalités (42 % le disent). Ce sont plus particulièrement les chômeurs, les ouvriers et les sympathisants de l'UMP et du FN qui déclarent que la politique fiscale aggrave les inégalités. Il reste que ce jugement sévère porte sur la politique du gouvernement, et non sur le système fiscal considéré dans sa totalité. Il est probable, cependant, que ce dernier n'en sorte pas indemne.

3. Un consensus par recoupement sur le niveau d'imposition du revenu

3.1. Une progressivité largement acceptée

Pour aller plus loin, les enquêtés ont également été interrogés sur les montants de l'impôt sur le revenu qui leur semblaient justes. Dans un premier temps, on leur demandait quel devrait être

l'impôt mensuel sur le revenu de quatre types de contribuables, en l'occurrence des personnes célibataires gagnant respectivement 1 100 €, 2 000 €, 4 000 € et, enfin, 12 000 € nets mensuels. Puis, dans un deuxième temps, on leur reposait la même série de questions, mais en imposant cette fois que la somme collectée sur l'ensemble des quatre contribuables s'élève à 4 000 € nets mensuels. Cette contrainte n'était pas choisie au hasard : elle correspond à peu près au 4 071 € que le Trésor public aurait exigé à ces contribuables en 2013 d'après le barème de l'impôt (et ses subtilités concernant la décote et le seuil de recouvrement).

Tableau 3. Montants médians et taux d'imposition interquartile de l'impôt mensuel sur le revenu que devraient payer différents profils de personnes selon l'opinion des Français

	Montant moyen En €	Montant médian En €	Taux d'imposition Q1-Q3	Montant En €	Taux d'imposition
Réponse libre			Trésor public		
Une personne célibataire gagnant 1 100 € nets mensuels	44	20	0 – 5	—	0
Une personne célibataire gagnant 2 000 € nets mensuels	161	100	3 – 10	140	7
Une personne célibataire gagnant 4 000 € nets mensuels	446	300	5 – 13	616	15
Une personne célibataire gagnant 12 000 € nets mensuels	1 826	1 200	7 – 17	3 315	28
Réponse avec contrainte			Trésor public		
Une personne célibataire gagnant 1 100 € nets mensuels	76	30	0 – 9	—	0
Une personne célibataire gagnant 2 000 € nets mensuels	231	200	5 – 15	140	7
Une personne célibataire gagnant 4 000 € nets mensuels	685	600	10 – 25	616	15
Une personne célibataire gagnant 12 000 € nets mensuels	3 005	3 000	23 – 28	3 315	28

Note : Contrairement à la réponse libre, la réponse avec contrainte obligeait les enquêtés à collecter 4 000 € sur l'ensemble des quatre profils. Les montants proposés peuvent être retraduits en taux moyens d'imposition. La colonne taux d'imposition Q1-Q3 donne les taux d'impositions situés aux bornes de l'intervalle entre le premier quartile et le troisième quartile des distributions de réponses. Les colonnes Trésor public indiquent le montant et le taux exigés officiellement selon le barème de 2013 en tenant compte de la décote et du seuil de recouvrement.

Source : Dynegal, Sofres 2013.

Il faut souligner d'ores et déjà que ces deux séries de questions sont particulièrement exigeantes, ce qui explique largement des taux de non-réponses entre 11 % et 18 %. Néanmoins, ces taux ne sont pas rédhibitoires. Les enquêteurs ont même souligné que les enquêtés se sont efforcés de répondre avec sérieux à ces questions,

en s'aidant d'une feuille et d'un stylo, ou de la fonction calculatrice de leur smartphone. Malgré tout, il ne faudra pas oublier que ce sont surtout les personnes âgées et peu diplômées qui n'ont pas répondu.

Ceci dit, le premier enseignement du tableau 3 est que, sans la contrainte de collecter 4 000 €, les enquêtés exigent nettement moins des contribuables que le Trésor public. Ils demandent *en moyenne* 2 477 € au lieu des (pour être précis) 4 071 € exigés par le Trésor public³. Ce résultat est parfaitement cohérent avec le sentiment des Français que les impôts sont trop élevés. Spontanément, ils exigeraient moins. Ils exigeraient en particulier moins des hauts revenus car, s'agissant des bas salaires, la limite inférieure est rapidement atteinte et les Français ne peuvent se démarquer nettement des attentes du Trésor public. Ainsi, 39 % des Français déclarent qu'un célibataire gagnant à peu près un SMIC ne devrait pas payer d'impôt sur le revenu et les trois quarts ne l'imposent pas à plus de 5%. Le Trésor public l'exempte d'impôt sur le revenu. Pour le célibataire gagnant 2 000 €, les réponses sont assez proches de ce que le Trésor exige : ce dernier demande 7 % et la majorité (comprise entre le premier et le troisième quartile des réponses) impose un taux compris entre 3 % et 10 %. C'est donc avant tout sur les hauts revenus que les Français s'écartent du Trésor. Le célibataire gagnant 4 000 € est imposé à un taux de 15% par le Trésor tandis que la majorité des Français exige un taux d'imposition entre 5% et 13%. L'écart est plus frappant encore pour le célibataire gagnant 12 000 €. La majorité l'impose à un taux entre 7% et 17% alors que le Trésor l'impose à 28%.

En revanche, si l'on demande aux enquêtés de collecter cette fois un total de 4 000 € sur ces mêmes contribuables, l'écart avec le Trésor est nettement réduit. L'ajustement est effectué principalement sur les hauts revenus. Les réponses médianes sont même

3. On notera que la somme des montants médians présentés au tableau 3 est encore plus faible : 1 620 €. C'est lié à la distribution des réponses des enquêtés : la plupart des montants qu'ils proposent sont tassés dans la fourchette basse des réponses, tandis qu'il y a relativement moins de réponses dans la fourchette haute, mais ces réponses sont plus étalées. Or, la médiane a l'avantage, en tant qu'indicateur statistique, de ne pas être trop sensible à ces réponses extrêmes comme l'est la moyenne. En revanche, la médiane ne respecte pas certaines propriétés que la moyenne vérifie : en particulier, la somme des médianes n'est pas égale à la médiane de la somme. C'est pourquoi la somme des montants médians dans le tableau 3 dans la partie sous contrainte n'est pas égale à 4 000 €. Pour évaluer les sommes collectées, il vaut donc mieux considérer les moyennes.

remarquablement proches des montants officiels. Le deuxième enseignement est ainsi que non seulement la progressivité de l'impôt sur le revenu est largement acceptée mais encore que l'ordre de grandeur actuel de cette progressivité n'est pas très éloigné de ce que les Français jugent équitables.

Pour évaluer plus finement la progressivité souhaitée par les enquêtés, nous avons calculé l'indice de Kakwani (1976) qui consiste à comparer la concentration de l'impôt à celle des revenus avant impôt (ou, disons encore, l'indice de Gini de l'impôt moins l'indice de Gini des revenus avant impôt)⁴. Cet indice est positif si l'impôt est progressif, nul si l'impôt est simplement proportionnel (*flat tax*) et négatif si l'impôt est régressif. A partir des réponses sans contrainte, on observe alors que 82 % des enquêtés ont adopté un impôt progressif⁵. La valeur moyenne de l'indice est de 0,09 (et la médiane est de 0,10). A titre de comparaison, l'indice évalué à partir du barème du Trésor public donne un indice de Kakwani de 0,18. En moyenne, les Français ont retenu une progressivité intermédiaire entre celle actuelle et celle d'une *flat tax* (non progressive). Avec la contrainte de collecter un total de 4 000 €, l'indice de progressivité passe en moyenne à 0,12 (et la médiane à 0,14). Seuls 29 % des Français défendent une progressivité plus forte que celle retenue par le Trésor public.

Il faut toutefois relativiser ce résultat. La progressivité de notre système fiscal repose sur l'impôt sur le revenu. Du point de vue du Trésor public, il est donc logique d'être particulièrement progressif sur cet impôt, sachant que les autres impôts et taxes auront tendance à aplanir la progressivité du système fiscal considérée dans son ensemble. Or, les enquêtés n'avaient probablement pas ce

4. L'indice K se définit comme suit : $K = Gt - Ga$ où Gt est le coefficient de Gini des impôts et Ga celui des revenus avant impôt. Cet indice est relié aux indices de concentration avant et après impôt par la relation $Ga - Gb = K t (1-t)$ avec Gb coefficient de Gini des revenus après impôt et t le taux moyen d'imposition. Cet indice est le seul qui permet de décomposer l'incidence totale de l'imposition sur l'inégalité entre un terme exprimant la progressivité (K) et un terme d'intensité de l'impôt (t) (Norregaard, 1990 ; Bourguignon et Morrisson, 1980).

5. Les calculs ont été menés en accordant le même poids aux 4 profils de contribuables. Donner des poids différents bouleverse les valeurs des indices, mais pas les conclusions que l'on peut en tirer. En outre, comme les questions ne tiennent pas compte du fait qu'il y a plus de contribuables avec des revenus de 1 100 € ou 2 000 € qu'avec des revenus de 4 000 € ou, plus encore, de 12 000 €, le plus vraisemblable est que les enquêtés ont raisonné en accordant un poids égal à ces 4 contribuables. Ils n'ont probablement pas raisonné comme le ministère de Bercy, qui lui n'oublie pas qu'il est plus rentable de taxer un peu plus les classes moyennes que de taxer beaucoup les très riches.

type de considération en tête au moment de décider des montants d'impôt sur le revenu. Il n'est donc pas surprenant que la progressivité qu'ils retiennent pour l'impôt sur le revenu soit un peu plus faible que celle qui a réellement cours.

Comme on pouvait s'y attendre, l'indice de progressivité calculé avec la contrainte de collecter 4000 € est corrélé positivement à l'indice de progressivité sans cette contrainte (0,30) : ceux qui ont utilisé l'impôt pour redistribuer fortement lorsqu'il n'y avait pas de contrainte ont également redistribué fortement avec la contrainte de collecter 4 000 €. Mais on constate également que le taux moyen d'imposition (sans contrainte) est corrélé positivement à l'indice de progressivité sans contrainte (0,20) et est corrélé négativement à l'indice de progressivité avec contrainte (-0,12). Ceci mérite une explication. D'un côté, pour pouvoir être très progressif, il faut imposer beaucoup car, avec un impôt moyen trop faible, la redistribution est mathématiquement faible, même si l'on n'impose que le plus riche des contribuables. Or les personnes qui ont des revenus personnels faibles sont en général plus réticentes à imposer fortement les contribuables (la corrélation entre le revenu personnel et le taux moyen d'imposition choisi dans le scénario sans contrainte est de 0,12). Impressionnés par des montants importants, ils se montrent assez timides lorsqu'il faut choisir la hauteur des impôts des plus riches. Mais dès lors qu'on leur impose de collecter 4 000 €, qu'on leur impose donc un taux moyen d'imposition, ils adoptent un barème très progressif : ils font payer les plus riches. C'est pourquoi l'indice de progressivité avec contrainte augmente particulièrement chez les personnes à faibles revenus, qui avaient retenu un taux d'imposition relativement faible lors de l'exercice sans contrainte.

On constate par ailleurs que les enquêtés ont réussi à répondre aux deux scénarios en plein accord avec les principes qu'ils ont défendu précédemment dans le questionnaire. Ainsi, à la question : « supposons que, même pour un taux faible, on généralise le paiement de l'impôt sur le revenu à tous les foyers, sachant qu'actuellement à peu près un foyer sur deux n'en paye pas, seriez-vous d'accord ? » (cf. Annexe, tableau A7), les personnes qui étaient pour la généralisation de l'impôt ont effectivement adopté des barèmes moins progressifs que les personnes qui se sont opposés à cette généralisation. De même, à la question de savoir

quelle devrait être l'échelle des revenus après impôt (*cf.* Annexe, tableau A8), ce sont bien les enquêtés qui voulaient l'échelle la plus ramassée qui ont adopté les barèmes les plus progressifs et, inversement, ceux qui s'opposaient à toute redistribution qui ont adopté les barèmes les moins progressifs.

L'intérêt de l'approche de Kakwani est de permettre d'étudier séparément le niveau moyen d'imposition retenu par les enquêtés, d'un côté, et le degré de progressivité qu'ils ont choisi avec et sans contrainte, d'un autre côté. Regardons comment ces deux dimensions de l'impôt varient selon les catégories sociodémographiques, en commençant par le niveau de l'impôt qui a été adopté implicitement au moment de répondre au scénario sans contrainte. Ce niveau ne varie pas beaucoup d'une catégorie à l'autre. En moyenne, les hommes ont choisi un impôt égal à 14 % du revenu tandis que les femmes l'ont situé à 12 % du revenu ($F = 5,6$, 1 ddl, $p = 1,8$ %). Les plus jeunes ont eu tendance à imposer moins que les plus âgés, le taux d'imposition se situant en moyenne à 11 % pour les 18-29 ans, à 15 % pour les soixantaines et à 11 % pour les plus de 70 ans ($F = 2,7$, 5 ddl, $p = 1,8$ %). Mais ces écarts sont vraisemblablement liés aux écarts de revenus personnels. En effet, ceux qui ne gagnent pas plus de 800 € par mois ont adopté un taux d'imposition de 11% en moyenne tandis que ceux qui gagnent plus de 2 400 € par mois ont retenu un taux de 17 % ($F = 4,2$, 4 ddl, $p < 1$ %). On notera que le revenu du ménage, le niveau de vie ou encore le niveau d'imposition semblent avoir moins d'influence ici que le revenu personnel. Or c'est assez cohérent avec l'hypothèse précédente que les plus pauvres sont intimidés par des montants d'impôts importants ; ce qui expliquerait leur réticence à choisir un taux d'imposition élevé lors du premier scénario.

Les personnes qui ont opté pour un faible taux d'imposition ont également un peu plus que les autres le sentiment de payer personnellement trop de taxes et d'impôts. Elles sont également un peu plus réticentes à l'idée d'augmenter les impôts pour protéger l'environnement. Or, comme le niveau de vie de l'enquêté joue assez peu sur le taux moyen d'imposition qu'il retient lors du premier scénario, cette réticence à l'impôt que ces personnes expriment est plus idiosyncrasique.

Tournons-nous à présent vers les deux indices de progressivité de l'impôt, celui sans contrainte et celui avec la contrainte des

4 000 €. On ne note pas de différences notables entre les hommes et les femmes. En revanche, les jeunes adoptent des taux moins progressifs que les plus âgés. Sans contrainte, l'indice passe de 0,06 pour les 18-24 ans à 0,11 pour les plus de 70 ans ($F = 2,7$, 5 ddl, $p = 1,7\%$). Avec contrainte, il passe de 0,11 à 0,15 pour les mêmes tranches d'âges ($F = 2,4$, 5 ddl, $p = 3,2\%$). Le revenu personnel, le revenu du ménage ou même le niveau de vie n'exercent pas d'influences manifestes. Le souhait de progressivité de l'impôt semble surtout lié à la perception des inégalités en France : il passe de 0,07 pour ceux qui perçoivent peu d'inégalités au sein de la société (note de 1 à 6) à 0,12 pour ceux qui jugent ces inégalités très fortes (note de 10). Or, cette perception des inégalités tend à augmenter avec l'âge, mais assez peu avec le revenu – de la même manière que les indices de progressivité.

Les réponses aux deux scénarios sont également liées à l'opinion sur la justice fiscale (cf. Annexe, tableau A9). Les Français qui pensent que la fiscalité est injuste adoptent au cours du premier scénario un taux d'imposition plus faible que ne le font les Français qui jugent la fiscalité juste. Et, en moyenne, ils ne choisissent pas un barème plus progressif au cours de ce scénario. En revanche, lors du second scénario, ils adoptent effectivement un barème plus progressif ($F = 2,1$, 3 ddl, $p = 9,4\%$) : l'indice de progressivité est de 0,15 pour ceux qui jugent la fiscalité tout à fait injuste et il est de 0,12 pour ceux qui jugent la fiscalité juste. Finalement, les Français qui se plaignent de l'injustice fiscale, comme les pauvres, défendent dans le premier scénario un barème peu progressif parce qu'ils raisonnent sur de petits montants d'impôts. Mais, lorsqu'on les oblige à collecter un impôt plus élevé, ils adoptent un barème plus progressif que leurs concitoyens satisfaits de l'équité du système fiscal. Au fond, ils aimeraient imposer peu tout en redistribuant beaucoup ou en mettant surtout à contribution les concitoyens plus riches qu'eux.

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il n'est pas corrélé au positionnement politique des enquêtés⁶. Ni le niveau moyen d'imposition, ni les indices de progressivité ne semblent liés aux

6. Il y a plusieurs manières d'évaluer ces corrélations. En particulier, on peut faire le calcul directement sur le montant ou sur le logarithme du montant. Dans tous les cas, ces corrélations sont toujours très faibles, voire nulles, et non significatives à l'aune des tests usuels.

positions politiques des participants. Pourtant, comme on a pu le voir, ce sont davantage les personnes de droite qui affirment que les impôts sont excessifs et ils incluent clairement l'impôt sur le revenu dans cette critique. On aurait donc pu s'attendre à ce qu'ils demandent des montants d'impôts plus faibles que les personnes de gauche, mais ce n'est pas le cas. Quant au degré de progressivité de l'impôt, on aurait pu également s'attendre à ce que les personnes de droite redistribuent moins que celles de gauche, mais en pratique, ils se retrouvent sur des montants très proches en moyenne dans les deux scénarios.

3.2. Une critique du quotient familial

Un troisième scénario demandait aux enquêtés d'attribuer un impôt sur le revenu à différents types de ménages. Il s'agissait d'étudier comment ils tenaient compte de la taille du ménage pour évaluer les impôts. Comme on peut le constater au tableau 4, les enquêtés ont eu tendance à plus imposer ces ménages que ne le fait le Trésor public. La prise en compte de la taille du ménage a-t-elle été trop timide ? Pour s'en rendre compte, nous avons calculé la valeur du quotient familial qu'il faudrait appliquer au barème du Trésor public pour retrouver les montants d'impôts que les enquêtés ont donnés. Pour les trois types de ménages, ce quotient familial implicite est plus faible que le quotient appliqué par le Trésor public. Pour la femme divorcée avec un enfant, la médiane du quotient appliqué par les enquêtés est de 1,8 alors que le Trésor public fixe ce quotient à 2 (1 pour l'adulte + 0,5 pour le premier enfant + 0,5 dans le cas d'une famille monoparentale). 64 % des enquêtés ont appliqué un quotient familial inférieur à 2 face à ce cas. Pour le couple avec deux enfants, la valeur médiane du quotient appliqué implicitement est de 2,4 tandis que le Trésor public fixe le quotient à 3 (2 x 1 pour les adultes + 2 x 0,5 pour les enfants). 67 % des enquêtés ont appliqué un quotient inférieur à 3. Enfin, dans le cas du couple avec trois enfants, la médiane du quotient familial implicite est de 2,5 tandis que le Trésor public accorde un quotient de 4 (2 x 1 pour les adultes + 2 x 0,5 pour les deux premiers enfants + 1 pour le troisième enfant). 78 % des enquêtés ont implicitement adopté un quotient familial inférieur à 4.

Ces résultats sont au fond assez compréhensibles. Le quotient familial défini par le Trésor public est connu pour sa générosité

envers les familles nombreuses : il surestime l'impact de la taille et de la composition du ménage sur le niveau de vie des ménages. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer ce quotient familial avec l'échelle de consommation au sens de l'OCDE, qui sert habituellement de référence pour comparer les niveaux de vie de différents ménages (cf. tableau 4). De ce point de vue, l'enquête médian a effectué une estimation relativement fine des niveaux de vie. Dans le cas de la femme divorcée, il a appliqué un quotient implicite à mi-chemin entre cette échelle de consommation et l'échelle associée au quotient familial officiel : 61 % des enquêtés défendent un quotient supérieur à 1,3 (nombre d'unités de consommation de ce ménage) et 64 % un quotient inférieur à 2 (valeur retenue par le Trésor)⁷. On peut penser qu'il se situe en fait plus près de l'estimation en termes de niveaux de vie, mais qu'il accorde un bonus lié à la situation difficile des familles monoparentales, à l'instar de ce que fait le Trésor public. Dans le cas du couple avec deux enfants, l'estimation du quotient se rapproche de celle faite en termes de niveau de vie : 56 % des enquêtés ont adopté implicitement un quotient supérieur au nombre d'unités de consommation de ce ménage. Enfin, dans le cas du couple avec trois enfants, le quotient implicite est très proche de l'estimation en termes de niveau de vie : 52 % des enquêtés ont adopté un quotient supérieur au nombre d'unités de consommation de ce ménage. Au bout du compte, l'enquête médian a mieux pris en compte le niveau de vie des ménages au moment de décider des montants d'impôts que ne le fait le Trésor public.

Les quotients familiaux implicites déduits des trois situations sont fortement corrélés entre eux (la corrélation entre les quotients des deux premiers ménages est de 0,73, elle est de 0,56 entre les quotients calculés à partir du premier et du troisième ménage et elle est de 0,77 entre les quotients du deuxième et du troisième ménage) : les enquêtés qui ont pris en compte la taille de la famille pour évaluer l'impôt dans un des scénarios en ont donc également tenu compte dans les deux autres scénarios, et inversement.

7. Pour parer à la discontinuité des réponses (qui s'agglomèrent autour des valeurs arrondies), tous les calculs qui suivent ont été affinés en encadrant la valeur cherchée par les deux valeurs les plus proches et en effectuant une « règle de trois ».

Tableau 4. Montants médians et moyens de l'impôt mensuel sur le revenu que devraient payer différents types de ménage selon l'opinion des Français, quotient familial implicite et valeurs correspondantes selon le Trésor public et l'OCDE

Cas type	Impôt médian* En €	Quotient familial implicite (médiane*)	Impôt selon le Trésor public En €	Quotient familial selon le Trésor public	Nombre d'unités de consommation au sens de l'OCDE
Femme divorcée avec un enfant à charge gagnant 2 500 € nets mensuels	109	1,8	91	2,0	1,3
Couple avec deux enfants à charge gagnant 3 800 € nets mensuels	206	2,4	144	3,0	2,1
Couple avec trois enfants à charge gagnant 4 700 € nets mensuels	315	2,5	146	4,0	2,4

Note : Le quotient familial implicite est défini comme le quotient familial qu'il faut appliquer sur le barème du Trésor public pour retrouver le montant d'impôt que l'enquêté a attribué au ménage type.

* Indique que les médianes ont été affinées pour parer à la discontinuité des réponses (qui s'agglomèrent autour de valeurs arrondies). Par exemple, dans le premier scénario, 49,6 % ont un QF inférieur ou égal à 1,84 et 57,9 % un QF inférieur ou égal à 1,93. Par une « règle de trois », on trouve que le quotient de l'individu parfaitement médian devrait être de $1,84 + (50 - 49,6) / (57,9 - 49,6) * (1,93 - 1,84)$.

Source : Dynegal, Sofres 2013.

Il ne faut pas oublier, toutefois, que ces quotients familiaux ne sont que des reconstructions hypothétiques puisque les enquêtés ont raisonné explicitement sur des montants d'impôt, et non directement sur ces quotients. Aussi, pour comprendre la logique des réponses, il vaut mieux revenir à l'étude de ces montants. Le principal avantage réside dans la possibilité de passer à une échelle logarithmique, qui rend mieux compte de la distribution des réponses (qui est assez proche d'une distribution log-normale).

Dans l'ensemble, les réponses à ce scénario sur l'impôt en fonction de la taille du ménage apparaissent assez peu liées à la position sociodémographique de l'enquêté. En particulier, la situation familiale de l'enquêté n'influence apparemment pas ses réponses : les femmes divorcées avec un enfant ne sont pas plus généreuses dans la première situation ; les familles avec deux enfants ne le sont pas non plus dans la deuxième situation ; et les familles avec trois enfants pas plus dans la dernière situation. En revanche, on constate que les femmes ont défendu un quotient plus élevé que ne l'ont fait les hommes pour les trois ménages-types. Dans le cas de la femme divorcée, la médiane est à 1,9 pour les femmes et 1,5 pour les hommes. Dans le cas de la famille avec deux enfants, il est de 2,5 contre 2,0. Et dans le cas de celle à trois enfants, il est de 2,6

contre 2,2. On peut se demander, toutefois, si cette différence n'est pas liée à des écarts de niveau de vie, comme c'est souvent le cas.

Pour en juger, on peut évaluer l'influence de différents facteurs sur les montants d'impôts exigés aux différents ménages à l'aide des régressions présentées au tableau 5. Comme on peut le constater sur ce tableau, le sexe ne semble plus aussi influent sur les montants d'impôts demandés à la famille monoparentale ou au couple avec deux enfants. Mais il joue encore un rôle pour estimer l'impôt de la famille nombreuse ; les femmes exigeant des montants un peu plus faibles en moyenne. On constate ensuite qu'avec l'âge, on impose relativement moins la famille monoparentale et le couple avec deux enfants. Le sentiment de connaître des fins de mois difficiles est une bonne approximation du niveau de vie et exerce une influence dans le sens attendu : les personnes ayant des difficultés financières imposent moins chacun des ménages que les personnes vivant dans l'aisance.

Mais les facteurs les plus influents dans ces régressions présentées au tableau 5 sont les montants d'impôt que les enquêtés ont définis au préalable pour le célibataire touchant un revenu de 2 000 € net et celui touchant un revenu de 4 000 € net. Ces deux cas peuvent servir de référence pour évaluer le niveau de vie des différents ménages et, donc, leur attribuer un impôt adapté à leur capacité contributive. Dans le cas de la femme divorcée avec un enfant et un revenu de 2 500 € net, la référence pour évaluer son impôt est clairement le célibataire gagnant 2 000 € (coefficient de 0,36) et absolument pas le célibataire gagnant 4 000 € (coefficient à -0,01). Les enquêtés ont manifestement calé leur évaluation du montant d'impôt de cette femme divorcée avec un enfant sur celle du célibataire à 2 000 €, jugeant que leur niveau de vie sont assez comparables. Dans le cas du couple avec deux enfants, le célibataire à 2 000 € est encore une référence importante pour juger du niveau de vie (coefficient à 0,26), mais la référence au célibataire à 4 000 € commence à peser (coefficient à 0,16). Pour les enquêtés, le niveau de vie de ce couple avec deux enfants se situe entre les niveaux de vie de ces deux célibataires et correspond vraisemblablement au niveau de vie d'un célibataire gagnant 2 760 € net (en faisant une moyenne pondérée à partir de deux coefficients précédents). Enfin, dans le cas du couple avec trois enfants, les deux références pour estimer le niveau de vie pèsent à peu près autant

(0,27 et 0,22). Le niveau de vie de cette famille nombreuse équivaut à peu près, aux yeux des enquêtés, à celui d'un célibataire gagnant 2 900 € net (en faisant une moyenne pondérée à partir de deux coefficients précédents).

Ces résultats sont cohérents avec ce que nous avons pu dire à partir des quotients familiaux implicites. Pour les enquêtés, les niveaux de vie des ménages qu'on leur a présentés ne sont pas équivalents alors qu'ils le sont pour le Trésor public (à ceci près que le Trésor public applique en plus un bonus de 0,5 au quotient familial de la famille monoparentale). Ils mettent donc un peu plus à contribution le couple avec deux enfants et le couple avec trois enfants que ne le fait le Trésor public.

Tableau 5. Coefficients standardisés des régressions linéaires sur le montant d'impôt exigé (en log) aux trois ménages-types selon le sexe, l'âge, le niveau de vie subjectif et les montants d'impôts exigés (en log) aux célibataires gagnant respectivement 2 000 € et 4 000 € net mensuels

	Impôt (en log) de la femme divorcée avec un enfant, gagnant 2 500 €	Impôt (en log) du couple avec deux enfants, gagnant 3 800 €	Impôt (en log) du couple avec trois enfants, gagnant 4 700 €
Sexe (H=1, F=2)	-0,05	-0,03	-0,09***
Âge (1=<25 ans à 5=>70 ans)	-0,10**	-0,06*	-0,02
Fin de mois difficile (1=toujours à 4 = jamais)	0,10***	0,11***	0,08**
Montant d'impôt (en log) du célibataire à 2 000 €	0,36***	0,26***	0,27***
Montant d'impôt (en log) du célibataire à 4 000 €	-0,01	0,16***	0,22***
R ² ajusté	0,14	0,16	0,22

Note : test de significativité des paramètres au seuil de 10 % (*), 5 % (**) et 1 % (*). Pour pouvoir passer en échelle logarithmique, 1 € a été ajouté partout. De tous les indicateurs de niveau de vie, celui subjectif sur les fins de mois difficiles est celui qui s'est avéré le plus déterminant. Le revenu personnel a nettement moins d'influence ici. C'est pourquoi nous avons retenu l'indicateur subjectif.

Source : Calculs des auteurs.

Mais le tableau 5 permet aussi de tirer d'autres enseignements. Tout d'abord, le niveau de vie subjectif joue encore un rôle. Or ce résultat est plus intrigant qu'il n'y paraît de prime abord. En effet, nous avons vu que le revenu personnel exerçait une influence sur le niveau d'imposition choisi pour les contribuables célibataires du scénario sans contrainte. Nous avons souligné que les personnes à faibles revenus étaient plus réticentes que les autres à imposer des montants élevés, tout simplement parce que ces montants sont

appréciés relativement à leur faible revenu et que ceux-ci leur semblent donc vite démesurés. Mais cet effet est déjà incorporé dans les montants attribués aux célibataires gagnant 2 000 € et 4 000 €. L'effet supplémentaire du niveau de vie indique donc autre chose. Il est d'ailleurs remarquable que lorsque l'on remplace la question des fins de mois difficiles par celle sur le revenu personnel dans les régressions du tableau 5, l'effet disparaît. La question sur les fins de mois difficiles rend compte des difficultés financières du foyer, et non plus seulement de la personne interrogée. Aussi l'effet traduit probablement le souci de l'enquêté de devoir assurer les besoins de tous les membres d'un ménage avec un même budget. En revanche, les personnes qui n'ont pas de problèmes financiers semblent moins sensibles à cette contrainte de taille du ménage.

Au bout du compte, le résultat établi précédemment et en vertu duquel les femmes ont adopté un quotient familial implicite plus fort que celui des hommes apparaît plutôt fragile. Il n'est vraiment établi que pour le cas de la famille à trois enfants. L'âge semble jouer un peu dans le cas de la femme divorcée avec un enfant à charge puisque les jeunes ont tendance à l'imposer davantage. Dans l'ensemble, toutefois, il faut surtout retenir que ces variables sociodémographiques pèsent peu.

De même, si la variable politique n'est pas présentée ici, c'est pour la simple raison qu'elle n'exerce aucune influence notable, ni dans les modèles de régressions, ni directement en jugeant à partir de simples corrélations ou d'une analyse de variances. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, les personnes plutôt à gauche ne soutiennent pas plus la famille monoparentale et les personnes plutôt à droite les familles nombreuses. Pourtant, sur le plan idéologique, ces questions sur la famille sont clivantes. Sauf qu'ici, les questions ne portent pas sur des principes, mais sur des ordres de grandeurs. Il y aurait, d'une certaine manière, un consensus par recoupement au sens de Rawls : des individus qui adhèrent à des conceptions différentes se retrouvent néanmoins sur des solutions pratiques que chacun considère, à sa manière, comme en accord avec ses convictions profondes.

3.3. Une prise en compte des loyers fictifs

Un dernier scénario demandait aux enquêtés de répartir un impôt de 300 € entre deux ménages identiques (des couples sans

enfants gagnant chacun 3 000 € net mensuels), à ceci près que l'un est propriétaire de son logement (sans emprunt à rembourser) et l'autre est locataire. Le tableau 6 présente la distribution des réponses pour l'impôt du ménage propriétaire.

Tableau 6. Distribution des réponses pour l'impôt du ménage propriétaire selon que l'enquêté est propriétaire, accédant ou locataire

En %

	Propriétaire	Accédant	Locataire	Ensemble
100 €	3	2	2	2
150 €	35	41	21	29
180 €	2	2	1	2
200 €	37	41	46	41
250 €	9	7	13	10
300 €	9	3	15	11
Autres montants au-dessous de 150 €	2	1	1	1
Autres montants au-dessus de 150 €	3	3	2	3
Total	100	100	100	100
N	360	102	389	851

Note : L'impôt du ménage locataire s'obtient en soustrayant l'impôt présenté ici à 300 €.

Source : Dynegal, Sofres 2013.

Dans l'ensemble, la plupart des enquêtés imposent plus les propriétaires que les locataires : 68 % font ce choix tandis que 29 % ont imposé autant les deux ménages, comme le fait actuellement le Trésor public (pour être exact, celui-ci prélève 155 € à chacun des deux ménages). En moyenne, ils ont imposé le couple de propriétaires à 198 € et le couple de locataires à 102 €. Implicitement, les enquêtés ont donc considéré que les niveaux de vie des deux ménages n'étaient pas équivalents et, pour reprendre une notion des économistes, ils ont donc pris en compte le loyer fictif que les propriétaires perçoivent du fait de jouir de leur propre logement. On peut en effet supposer que les propriétaires dispose d'une source supplémentaire de revenu, qui s'élèverait environ à 1 000 € de loyer, mais que cet avantage est invisible puisqu'ils se le versent à eux-mêmes. Or, si on ajoute ce revenu fictif au revenu du ménage pour évaluer leur impôt, à l'aune du barème du Trésor public, celui-ci s'élèverait non plus à 155 €, mais à 280 €. Le couple propriétaire paierait à peu près 1,8 fois ce que paie le couple locataire. Ce ratio est assez proche de celui retenu par les enquêtés, puisqu'en moyenne ils imposent les propriétaires d'un montant 1,9 fois supé-

rieur à l'impôt des locataires. Ici encore, l'estimation des niveaux de vie relatifs des ménages de propriétaires et de locataires est assez fine, meilleure en tous cas que celle du Trésor public.

Ces opinions sont de plus assez peu sensibles aux positions sociodémographiques des enquêtés. Le facteur le plus décisif est ici le fait que l'enquêté soit lui-même propriétaire, accédant ou locataire. Les effets de revenu que l'on constate sont probablement liés à ce facteur, qui structure les réponses quasiment à lui seul. Comme on peut le voir au tableau 6, les accédants à la propriété sont les plus réticents à une imposition plus forte du ménage propriétaire (41 % partagent la facture fiscale) et les locataires y sont les plus favorables (21 % seulement partagent la facture). Cette hiérarchie peut s'expliquer : les accédants s'identifient aux propriétaires, mais ils sont également un peu plus contraints budgétairement du fait des remboursements d'emprunt dont ils doivent s'acquitter. Ils ont donc deux motifs pour repousser l'impôt, là où les propriétaires n'en ont qu'un.

Toutefois, même s'il y a des différences d'opinion assez fortes entre les accédants, les propriétaires et les locataires – les premiers taxant moins le ménage propriétaire et les derniers le taxant plus, conformément aux intérêts de chacun – ces différences ne se traduisent pas par des renversements complets de majorité. Malgré leurs intérêts, une majorité d'accédants à la propriété accepte plutôt l'idée que le ménage propriétaire paie des impôts plus élevés que le ménage locataire.

En définitive, dans tous les scénarios que nous venons d'étudier, on constate que les enquêtés ont mis en œuvre le principe de respect des capacités contributives de chacun. Ils ont adopté une fiscalité progressive, ajusté les quotients familiaux au mieux et pris en compte les loyers fictifs des propriétaires au moment de décider du montant des impôts de chacun. Dans l'ensemble, les réponses sont assez consensuelles. Certes, l'intérêt personnel semble jouer un peu : les personnes les plus allergiques à l'impôt ont un peu tendance à mettre les autres à contribution lorsqu'ils sont contraints de collecter un montant d'impôt qu'ils jugent excessif. Mais ce phénomène n'est pas considérable. Les individus ont plutôt répondu en accord avec leur croyance concernant l'ampleur des inégalités en France et en fonction de ce qu'ils perçoivent être un montant d'impôt important (ceci étant lié à leur revenu

personnel). Mais, là encore, le lien entre ces opinions et les scénarios est assez léger. Enfin, le positionnement politique de enquêtés n'a apparemment pas influencé leurs réponses aux scénarios. Malgré, donc, des différences d'opinions assez marquées, les enquêtés tombent assez largement d'accord sur la manière de répartir l'impôt entre les différents contribuables (dans les scénarios). Autrement dit, l'impôt est certes perçu comme un fardeau parce qu'il est jugé excessif, et les citoyens peuvent avoir des désaccords importants concernant plus largement la politique sociale et fiscale. Toutefois, s'agissant du partage du fardeau, de la manière de répartir l'impôt, ils sont au moins d'accord sur les grandes lignes qui doivent régir ce partage (respect des capacités contributives) et sur les ordres de grandeur des montants d'impôts de chacun.

4. Le sentiment d'injustice fiscale

Si l'idéal est en quelque sorte ainsi fixé, comment à cette aune la fiscalité actuelle est-elle globalement jugée ? De ce point de vue la réponse des Français est sans appel : 75 % d'entre eux déclarent que la fiscalité est aujourd'hui injuste en France (60 % plutôt et 15 % tout à fait). 25 % pensent à l'inverse que la fiscalité est juste (24 % plutôt et 1 % tout à fait). Notons que 4 % des personnes interrogées n'ont pas répondu (*cf.* Annexe, tableau A9). Ce sentiment d'injustice fiscale est fortement lié au sentiment plus général que la France est une société injuste (corrélation de 0,40).

Malgré tout, ce ne sont pas tout à fait les mêmes personnes qui critiquent la fiscalité et la société. Le sentiment d'injustice sociale (*cf.* Annexe, tableau A10) est nettement lié au niveau de vie et à la catégorie socioprofessionnelle. Les pauvres et les classes populaires (ouvriers et employés) ressentent bien plus fortement l'injustice sociale que les ménages aisés et les cadres supérieurs. Le sentiment d'injustice fiscale est en revanche mieux réparti au sein de la société. Le niveau de vie est ainsi corrélé au sentiment de justice sociale (0,10), mais il ne l'est pas au sentiment d'injustice fiscale. De même, l'association linéaire entre la catégorie socioprofessionnelle (réduite à une hiérarchie en trois échelons : cadres supérieurs, professions intermédiaires et, ensemble, employés et ouvriers) et le sentiment de justice sociale est très prononcée ($F = 49$, $ddl = 1$, $p < 1\%$) tandis qu'elle l'est nettement moins avec le sentiment de

justice fiscale ($F = 2,8$, $ddl = 1$, $p = 9 \%$). La progressivité de l'impôt y est certainement pour quelque chose. Ou, du moins sa proportionnalité puisque la progressivité ne semble pas si prononcée si l'on tient compte de toutes les taxes et de tous les dispositifs fiscaux (Landais, Piketty & Saez, 2011). Ceci explique au moins en partie que les catégories défavorisées se montrent relativement moins sévères avec le système fiscal qu'avec la société tandis que les catégories favorisées le sont nettement plus.

Les raisons mobilisées sont donc assez différentes pour juger de la société et de la fiscalité. La perception de fortes inégalités de revenu en France (*cf.* Annexe, tableau A11) est ainsi un facteur important du sentiment d'injustice sociale (corrélation de 0,18) tandis qu'elle ne joue pas un grand rôle pour expliquer le sentiment d'injustice fiscale (corrélation de 0,05 non significative au seuil de 90 %). La perception des inégalités et la volonté de redistribuer sont clairement des dimensions de la justice sociale. En revanche, ce qui compte en premier lieu en matière de justice fiscale, c'est de savoir si les impôts et charges payés en France sont un fardeau (corrélation de 0,31) et si les impôts et taxes payés personnellement sont excessifs (corrélation de 0,36). Or, cette intolérance à la fiscalité est plutôt bien distribuée entre les différentes catégories sociales, comme nous avons pu le voir. Les classes populaires sont certes un peu plus allergiques à l'impôt que les cadres supérieurs, mais on n'observe pas le même gouffre entre ces deux catégories que sur la question de la justice sociale.

D'autres différences entre ces deux sentiments pourraient encore être évoquées mais, s'agissant de les comprendre, il faut vraisemblablement faire l'hypothèse que la justice fiscale est aussi liée à des considérations sur les profiteurs et les fraudeurs. Ceci ne serait pas aussi important dans le cas de la justice sociale. Toutefois, pour évaluer ce point, il va falloir s'appuyer sur des approximations car il n'y a pas dans le questionnaire de questions portant spécifiquement sur les profiteurs et les fraudeurs. Il y a bien une question sur la condamnation morale de la fraude fiscale, mais son interprétation s'avère délicate. En effet, cette question ne porte pas sur l'existence de la fraude ou son importance quantitative, mais sur le regard moral que l'enquêté pose sur la fraude. Et, globalement, la condamnation demeure, comme nous l'avons vu, assez forte. Néanmoins, le lien entre cette condamnation et la croyance qu'il y

a, par exemple, trop de profiteurs et de fraudeurs en France est *a priori* assez ambivalent. D'un côté, la conviction qu'il y a des fraudeurs devrait susciter une volonté de les condamner plus fermement pour renforcer la dissuasion. D'un autre côté, cette conviction peut au contraire conduire à vouloir s'exempter également de l'impôt puisque le contrat fiscal est violé. La condamnation tendrait alors à faiblir.

Pour évaluer laquelle de ces interprétations pèsent le plus, on peut s'appuyer sur la question suivante : « Pourquoi y a-t-il en France des gens qui vivent dans le besoin ? » (cf. Annexe, tableau A12). Ceux qui répondent que « c'est par paresse ou par mauvaise volonté » ont tendance (en moyenne) à moins condamner la fraude fiscale que les autres. Sur une échelle de 1 (correspondant à la fraude fiscale est toujours inacceptable) à 10 (toujours acceptable), leur condamnation est en moyenne de 3. Ceux qui déclarent que les gens vivent dans le besoin « parce qu'il y a trop d'injustice dans notre société » condamnent plus fortement la fraude fiscale (leur moyenne s'établit à 2,3). Ceux qui répondent « que c'est inévitable dans le monde moderne » condamnent la fraude fiscale en moyenne à 2,4. Enfin, ceux qui répondent « que c'est parce qu'ils n'ont pas eu de chance » condamnent cette fraude en moyenne à 2,6. L'idée qu'il y a des « mauvais » pauvres, qui profitent indûment des aides et du système de protection sociale, est donc plutôt associée à une relativisation morale de la fraude fiscale. Le raisonnement à l'œuvre est vraisemblablement le suivant : puisqu'il y a des tricheurs, respecter la loi revient à se laisser duper (pour celui qui songe dès lors à s'exempter de cette loi). Autrement dit, la conviction qu'il y a de la fraude engendrerait un sentiment de frustration fiscale et réveillerait le désir d'échapper à l'impôt « comme les autres ».

Dans l'esprit de nombreux Français, l'opinion sur l'immigration est liée en partie à des considérations sur les profiteurs et les « mauvais » pauvres. Dans l'enquête, nous avons posé la question : « Certains pensent que la culture de la France peut être menacée par les immigrés, d'autres pensent au contraire qu'elle peut être enrichie par la présence des immigrés (cf. Annexe, tableau A13). Que diriez-vous sur une échelle allant de 1 (= la culture de la France peut être menacée par les immigrés) à 10 (= la culture de la France peut être enrichie par les immigrés) ? » Cette question porte sur la culture,

mais on sait d'après d'autres enquêtes (en particulier l'*European Values Study*) que toutes les questions sur l'immigration sont intimement liées et se réduisent en fait à la seule question de savoir si l'immigration est une bonne ou une mauvaise chose. Il est clair dans notre enquête que l'immigré est associé au « mauvais » pauvre. Ceux qui pensent que les gens vivent dans le besoin parce qu'ils sont paresseux ou de mauvaise volonté estiment bien plus que les autres que les immigrés sont une menace. En moyenne, ils donnent une note de 4,5 à la question sur l'immigration, estimant qu'il s'agit plutôt d'une menace. Ceux qui expliquent la pauvreté par l'injustice donnent une note de 6,1. Ceux qui pensent que c'est inévitable donne 5,7. Et ceux qui pensent que les pauvres n'ont pas eu de chance donnent une note de 5,8. Ces trois autres réponses penchent en moyenne plutôt vers l'idée que l'immigration est une richesse. Cette opposition est très prononcée ($F = 44$, $dll = 3$, $p < 1 \%$).

Or, le sentiment d'injustice fiscale est assez fortement corrélé à l'opinion que l'immigration est une menace pour la culture française (corrélation de 0,22). Cette corrélation, non anticipée, est même l'une des plus fortes entre ce sentiment d'injustice et les autres opinions exprimées au cours de l'enquête. Bien entendu, celle-ci pourrait être fallacieuse et résulter du fait que l'opinion sur l'immigration et le sentiment d'injustice fiscale sont liés essentiellement au travers d'une troisième variable. Au regard des corrélations observables dans l'enquête, le niveau d'étude apparaît comme une variable intermédiaire décisive. D'un côté, l'ouverture aux immigrés est fortement liée au fait d'avoir un bon niveau d'étude (corrélation de 0,36). De l'autre, comme nous l'avons vu, l'opinion qu'il y a trop d'impôts et de charges est plus fréquemment une opinion de personnes ayant un faible niveau d'étude (et ce n'est pas tant une question d'âge). Et il en va de même du sentiment d'injustice fiscale, qui est plus souvent exprimé par les personnes faiblement diplômées (corrélation de 0,20). Toutefois, même en contrôlant le niveau de diplôme, la corrélation entre vision négative de l'immigration et injustice fiscale se maintient, même si elle faiblit quelque peu (corrélation partielle de 0,16). Si une partie de l'effet est ainsi indirecte et est liée au niveau de diplôme, il n'en demeure pas moins que l'effet direct reste assez fort.

Comment l'expliquer ? Notre interprétation est la suivante : le sentiment d'injustice fiscale est lié d'abord et avant toute chose à

L'opinion que l'impôt est un fardeau ; puis il est lié à l'idée que ce fardeau est mal partagé, soit en raison des fraudes de toute nature, soit en raison d'abus de la part de « mauvais » pauvres ou d'immigrés. Ceci peut alors expliquer que malgré le net consensus sur les règles de partage du fardeau (que nous avons constaté à partir des différents scénarios), ce partage soit malgré tout dénoncé par de nombreux enquêtés frustrés de penser que tant de gens échappent peu ou prou à l'impôt ou profitent indûment de l'État social et des bienfaits de la nation.

5. Conclusion

Que les impôts et les taxes représentent un prélèvement trop élevé fait l'objet d'un consensus, même si ce sont en premier lieu les personnes les plus modestes qui le disent pour elles-mêmes ou pour la France en général. Cette critique ne remet pas radicalement en cause le consentement à l'impôt. Simplement, les plus démunis ont le sentiment d'être délaissés et de ne pas recevoir suffisamment en regard de ce qu'ils payent. Pour réduire les inégalités, la progressivité de l'impôt est considérée par une large majorité de Français comme un outil privilégié. Ce principe est partagé, même si c'est pour des raisons différentes, par les différentes catégories sociales ou opinions politiques. Autrement dit, s'il ne fait aucun doute que les impôts et les taxes sont perçus comme un fardeau et que les citoyens sont loin d'être d'accord sur ce que doit être une politique fiscale destinée à le réduire, il reste que pour ce qui est du partage de ce fardeau, ils sont au contraire d'accord sur les principes (la progressivité) qui doivent être mis en œuvre et sur les ordres de grandeur des niveaux d'imposition de chacun. La critique de la fiscalité actuelle, l'injustice qui semble la caractériser, n'est pas faite, ou en tous cas pas seulement, au nom de la défense d'un intérêt personnel. C'est plutôt le fait que, d'une manière ou d'une autre, par des fraudes (ou « optimisations ») diverses, de trop nombreuses personnes échappent à l'impôt qui mine l'accord sur les principes fiscaux. En outre, l'illisibilité du système fiscal contribue certainement à rendre plus opaque le consensus et à alimenter les convictions sur l'injustice de ce système.

Références bibliographiques

- Bourguignon F., Morrisson F., 1980, « Progressivité et incidence de la redistribution des revenus en pays développés », *Revue économique*, (31)2 : 197-233.
- Forsé M., Parodi M., 2011, « La perception des inégalités en France depuis dix ans », *La Revue de l'OFCE*, 118, 5-32.
- Forsé M., 2013, « Une passion de l'égalité particulièrement insatiable en France », *La Revue de l'OFCE*, 131, 5-18.
- Kakwani N. C., 1976, « Measurement of Tax Progressivity: An International Comparison », *The Economic Journal*, 71-80.
- Landais C., Piketty T., Saez E., 2011, *Pour une révolution fiscale : un impôt sur le revenu pour le 21^e siècle*, Paris, Seuil.
- Leroy M., 2009, « La sociologie fiscale », *Socio-logos*, 4, 1-35 (<http://socio-logos.revues.org/2278>).
- Norregaard J., 1990, « Progressivité des systèmes d'imposition sur le revenu », *Revue économique de l'OCDE*, 15, 91-123.

ANNEXE

Les résultats des quatre questions scénarios ont été présentés dans le texte aux tableaux 3, 4 et 6. Les tris à plat des questions d'opinions utilisées dans cet article sont les suivants.

N.B. Les questions issues du tronc commun aux quatre modules de l'enquête « Dynegal » (réalisée par Tns Sofres en juin 2013) portent sur 4 049 individus ; celles issues du module ayant spécifiquement traité la fiscalité portent sur 1 018 individus.

**Tableau A1. Êtes-vous ou non d'accord avec la phrase suivante :
« La France est un pays où l'on paye trop de charges et trop d'impôts »**

	Effectifs	Pourcentages
Valide	1 Tout à fait d'accord	475 47,7
	2 Plutôt d'accord	361 36,3
	3 Plutôt pas d'accord	135 13,6
	4 Pas d'accord du tout	24 2,4
	Total	995 100,0
Manquant	5 Ne sait pas	22
	6 Refus de répondre	1
Total	1 018	

Tableau A2. « Vous, personnellement, trouvez-vous que les impôts et taxes que vous payez sont... »

	Effectifs	Pourcentages
Valide	1 Beaucoup trop élevés	323 33,5
	2 Un peu trop élevés	382 39,7
	3 Comme il faut	254 26,3
	4 Pas assez élevés	5 0,5
	Total	964 100,0
Manquant	5 Ne sait pas	50
	6 Refus de répondre	4
Total	1 018	

Tableau A3. « En ce qui concerne le budget de votre foyer, vous arrive-t-il de connaître des fins de mois difficiles ? »

		Effectifs	Pourcentages
Valide	1 Très souvent	645	16,1
	2 Souvent	948	23,7
	3 Rarement	1 259	31,4
	4 Jamais	1 153	28,8
	Total	4 004	100,0
Manquant	5 Ne sait pas	38	
	6 Refus de répondre	7	
	Total	45	
Total		4 049	

Tableau A4. « En ce qui concerne la fraude fiscale, diriez-vous qu'elle n'est jamais acceptable, qu'elle est toujours acceptable ou que c'est quelque part entre les deux ? Donnez votre réponse sur une échelle allant de 1 à 10 »

		Effectifs	Pourcentages
Valide	1 Jamais acceptable	540	54,0
	2	115	11,5
	3	110	10,9
	4	55	5,5
	5	95	9,5
	6	37	3,7
	7	18	1,8
	8	15	1,5
	9	3	0,3
	10 Toujours acceptable	12	1,2
	Total	1 001	100,0
Manquant	11 Ne sait pas	14	
	12 Refus de répondre	3	
Total		1 018	

Tableau A5. « De laquelle de ces deux propositions vous sentez-vous le/la plus proche ? »

		Effectifs	Pourcentages
Valide	1 Augmenter l'imposition des plus riches pour qu'ils participent davantage à la solidarité nationale, au risque que certains décident de s'exiler	614	64,4
	2 Ne pas augmenter l'imposition des plus riches pour qu'ils restent en France, même si de ce fait ils contribueront moins à la solidarité nationale	339	35,6
	Total	954	100,0
Manquante	3 Ne sait pas	58	
	4 Refus de répondre	6	
Total		1018	

Tableau A6. « Selon vous, votre quartier ou votre village est-il concerné par l'éloignement des services publics (poste, maternité, tribunal, agence Pôle-emploi, etc.) ? »

		Effectifs	Pourcentages
Valide	1 Oui, tout à fait	372	9,2
	2 Oui un peu	741	18,3
	3 Non pas tellement	1 144	28,3
	4 Non pas du tout	1 787	44,2
	Total	4 044	100,0
Manquant	5 Ne sait pas	5	
Total		4 049	

Tableau A7. « Actuellement environ la moitié des foyers ne paye pas d'impôt sur le revenu. Supposons que, même avec un taux faible, on généralise le paiement de l'impôt sur le revenu à tous les foyers, seriez-vous... »

		Effectifs	Pourcentages
Valide	1 Tout à fait d'accord	186	18,6
	2 Plutôt d'accord	278	27,8
	3 Plutôt pas d'accord	271	27,1
	4 Pas d'accord du tout	265	26,5
	Total	1 000	100,0
Manquant	5 Ne sait pas	17	
	6 Refus de répondre	1	
Total		1 018	

Tableau A8. « Selon vous, l'échelle des revenus après impôt entre le revenu le plus bas et le plus élevé devrait aller... »

	Effectifs	Pourcentages	
Valide	1 Après impôt, il ne devrait plus y avoir aucune différence de revenu	31	3,7
	2 De 1 à 4	181	21,8
	3 De 1 à 10	231	27,9
	4 De 1 à 20	200	24,1
	5 De 1 à 50	75	9,0
	6 De 1 à 100	28	3,4
	7 Le rôle de l'État n'est pas de redistribuer les revenus et donc il ne devrait pas y avoir de limite supérieure	84	10,1
	Total	830	100,0
Manquant	8 Ne sait pas	180	
	9 Refus de répondre	8	
Total	1018		

Tableau A9. « Globalement, diriez-vous que la fiscalité en France est aujourd'hui ... »

	Effectifs	Pourcentages	
Valide	1 Tout à fait juste	9	1,0
	2 Plutôt juste	235	24,1
	3 Plutôt injuste	586	60,1
	4 Tout à fait injuste	144	14,8
	Total	975	100,0
Manquant	5 Ne sait pas	39	
	6 Refus de répondre	4	
Total	1 018		

Tableau A10. « Aujourd'hui, diriez-vous que globalement la société française est une société... »

	Effectifs	Pourcentages	
Valide	1 Très juste	21	0,5
	2 Assez juste	1 260	31,8
	3 Assez injuste	2 095	52,9
	4 Très injuste	582	14,7
	Total	3 957	100,0
Manquant	5 Ne sait pas	86	
	6 Refus de répondre	6	
	Total	92	
Total	4 049		

Tableau A11. « Il existe des inégalités de revenu en France. Pouvez-vous me dire si selon vous elles sont fortes ou pas aujourd'hui ? Donnez votre réponse sur une échelle allant de 1 à 10. »

	Effectifs	Pourcentages	
Valide	1 Pas fortes du tout	18	0,5
	2	14	0,3
	3	44	1,1
	4	105	2,6
	5	334	8,4
	6	416	10,4
	7	806	20,2
	8	1 008	25,3
	9	418	10,5
	10 Très fortes	829	20,8
	Total	3 991	100,0
Manquant	11 Ne sait pas	56	
	12 Refus de répondre	2	
	Total	58	
Total	4 049		

Tableau A12. « Pourquoi y a-t-il en France des gens qui vivent dans le besoin ? Voici quatre explications possibles. Quelle est la plus importante à votre avis ? »

	Effectifs	Pourcentages	
Valide	1 C'est parce qu'ils n'ont pas eu de chance	353	9,0
	2 C'est par paresse ou mauvaise volonté	538	13,7
	3 C'est parce qu'il y a trop d'injustice dans notre société	1 723	44,0
	4 C'est inévitable avec l'évolution du monde moderne	1 300	33,2
	Total	3 913	100,0
Manquant	5 Ne sait pas	114	
	6 Refus de répondre	22	
	Total	136	
Total	4 049		

**Tableau A13. « Certains pensent que la culture de la France peut être menacée par les immigrés, d'autres pensent au contraire qu'elle peut être enrichie par la présence des immigrés. Que diriez-vous ?
Donnez votre réponse sur une échelle allant de 1 à 10. »**

		Effectifs	Pourcentage valide
Valide	1 La culture de la France peut être menacée par les immigrés	473	11,9
	2	176	4,4
	3	283	7,1
	4	326	8,2
	5	649	16,3
	6	353	8,9
	7	465	11,7
	8	505	12,7
	9	212	5,3
	10 La culture de la France peut être enrichie par les immigrés	530	13,3
	Total	3 973	100,0
Manquant	11 Ne sait pas	64	
	12 Refus de répondre	13	
	Total	76	
Total		4 049	